L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 29 SEPTEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

ÉGARÉ—Samedi, 22 septembre, un chien d'arrêt, blanc, avec des taches olive, répondant au nom de King. Une récompense sera donnée à la personne le ramenant à Eug. Houlié, 272 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
25 sept—1t

A LOUER.

A louer—Le maison No 97, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser rue de l'Esplanade, No 94. 20sept—

A VENDRE

A VENDRE Une épicerie bien achalandée, pour cause de départ, dans la Premier District. S'adresser lettre L, bureau "L'Abeille" 1er sept—1m

PAR LE CONSTABLE.

Edgar S. de Pelsmeker contre Amis d'Orléans et d'Assistance Mutuelle.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans — No 11 015 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas H. Lavilleboeve, Juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, devant la porte de l'Hôtel de Ville de la Nouvelle-Orléans, dans le district de la Nouvelle-Orléans, aux Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 30me jour d'octobre 1888, à midi la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situés dans le troisième district de cette ville, tel que le tout est borné par les rues Annut, le Triphook et Bernard et Girod, désigné par le No 13 de plan No 45, mesurant en mesure anglaise une : 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Triphook sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

Sans dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

29 sept—1t 2,9 16 23,30

E. D. Dean contre Henri Cornibé.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 10,938. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas. H. Lavilleboeve, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, entre les rues Little et Woods Resort, à pas près à douze milles de la ville de la Nouvelle-Orléans dans le canton d'Orléans, sur le N O côté du F. R. R. le SAMEDI 29me jour de septembre 1888, à 4 1/2 heures P. M. à l'arrivée des chars de 4 heures, de la propriété ci après désignée, à savoir :

1° Les bâtisses qui se trouvent sur les lieux, ainsi que la plateforme de charge, un hangar près de la plateforme 1° le bureau de la gare de fer et tout le contenu comprenant un lot de marchandises de toutes les espèces ostensibles, cuisine bouteilles, dépendances, ustensiles, etc., etc.

2° L'expiration du bail dit de Little Woods Resort terminant le 1er jour de mai 1890.

Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après un inventaire sommaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

19 sept—19 2,5 29

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25 014. Division F. Imbert et Isaac Phillips, ci-devant commerçants associés, demeurant de la paroisse de la Louisiane, Orléans, ont consenti et passé un Etat d'Abandon volontaire de leurs biens en faveur de leurs créanciers, en vertu d'un acte sous seing privé, en date du 1er octobre 1888 à Orléans, A. Mossot étant le dépositaire de l'acte susdit, pour jouir des bénéfices de la loi de la Louisiane, et pour faire un état de leurs affaires et de leurs dettes, et pour faire une vente de leurs effets et propriétés, et pour faire une distribution de leurs effets et propriétés à leurs créanciers, et pour faire toutes et chacunes les choses requises par la loi